

Image not found or type unknown



Annulation de location de vacance

Par **nath**, le **27/04/2009** à **15:17**

Bonjour,
J'aimerais savoir si possible mes droits sur un acompte versé pour réservé une location de vacance du 11/07 au 18/07/2009.
je n'ai pas renvoyé le contrat signé avec mentionner acompte versé 97€50
car entre temps mon mari a etait embauché en contrat cdd d'un an (il etait interimaire) et on lui a dit qu'il aurais pas droit sa semaine de congé.
nes ce que j'ai le droit de demandé a ce que mon acompte me soit remboursé?
Merci d'etre la pour nous et de nous informées.
nathange